



Assemblée générale

Distr. générale
13 septembre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 70 a) de l'ordre du jour provisoire

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
et des secours en cas de catastrophe fournis
par les organismes des Nations Unies, y compris
l'assistance économique spéciale : renforcement
de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence
fournie par les organismes des Nations Unies**

Fonds central pour les interventions d'urgence

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport rend compte des activités menées du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 par le Fonds central pour les interventions d'urgence, qui continue de démontrer son efficacité en tant qu'instrument pour les interventions collectives d'urgence. Pendant la période considérée, le Coordonnateur des secours d'urgence a alloué 342 millions de dollars du Fonds pour mener à bien des activités d'importance vitale dans 43 pays et territoires. L'évaluation quinquennale du Fonds, qui permet d'obtenir en toute indépendance des indications extrêmement précieuses sur les atouts et les faiblesses de celui-ci, a été achevée pendant cette période. Elle a révélé un bilan largement positif, tout en recensant les points à améliorer. Le secrétariat du Fonds a mis au point un plan d'action, qui présente les étapes à suivre pour aller de l'avant.



I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 65/133 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport détaillé sur l'utilisation du Fonds central pour les interventions d'urgence. Il porte sur les activités menées entre le 1^{er} juillet 2010 et le 30 juin 2011.

II. Présentation générale du Fonds central pour les interventions d'urgence

A. Fonds engagés¹

2. Au cours de la période considérée, le Coordonnateur des secours d'urgence a approuvé des dotations d'un montant total de 342 millions de dollars au profit de fonds, programmes et institutions spécialisées du système des Nations Unies, ainsi que de l'Organisation internationale pour les migrations (collectivement dénommés « organismes des Nations Unies » dans le présent rapport) menant des opérations dans 43 pays et territoires (voir tableau 1). Ce montant était composé de dotations s'élevant à 215,6 millions de dollars au titre de la composante interventions rapides du Fonds et à 126,5 millions de dollars au titre de sa composante situations d'urgence sous-financées. Le solde de la composante dons du Fonds s'élevait à 359 millions de dollars au 30 juin 2011. Le montant des intérêts produits par cette composante au cours de la période considérée s'est établi à 3,6 millions de dollars. Le montant des subventions remboursées pendant cette période s'est élevé à 17,6 millions de dollars, ce montant tenant compte de fonds décaissés depuis 2006. Le montant total des ressources allouées par le Fonds depuis 2006 est désormais supérieur à 2 milliards de dollars.

Tableau 1

Dotations du Fonds central pour les interventions d'urgence entre le 1^{er} juillet 2010 et le 30 juin 2011

	<i>Composante interventions rapides</i>	<i>Composante situations d'urgence sous-financées</i>	Total
Montant approuvé	215,6 millions de dollars	126,5 millions de dollars	342 millions de dollars
Nombre de pays et territoires bénéficiaires ^a	33	20	43
Nombre de projets financés	255	196	451
Montant moyen par projet	845 451 dollars	645 270 dollars	758 455 dollars

^a Certains pays et territoires ont reçu des subventions au titre des deux composantes; ils n'ont été comptés qu'une fois dans le total.

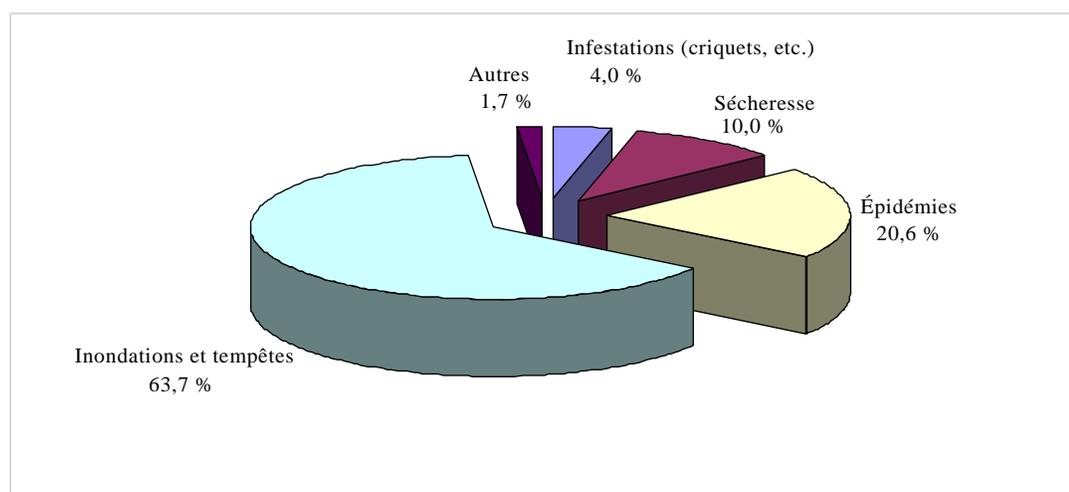
¹ Les chiffres cités correspondent aux montants approuvés par le Coordonnateur des secours d'urgence au 30 juin 2011 et non aux chiffres figurant dans les états financiers certifiés de l'ONU.

3. Un montant de 194 millions de dollars (soit 57 % du montant total alloué par le Fonds) a été affecté aux urgences liées à des conflits, essentiellement en Afrique (qui concentre 72 % des financements liés à des conflits).

4. Un montant de 120 millions de dollars (soit 35 % du montant total alloué) a été affecté aux urgences liées à des catastrophes naturelles (voir fig. I), qui se sont produites essentiellement en Asie et dans le Caucase (48 % du montant alloué pour les urgences liées à des catastrophes naturelles) et en Afrique (36 %). Les interventions en cas d'inondations et de tempêtes ont absorbé près de deux tiers (64 %) des ressources allouées par le Fonds au titre des catastrophes naturelles au cours de la période considérée. Les fonds alloués en juillet 2011 pour faire face à la sécheresse dans la corne de l'Afrique ne sont pas pris en compte dans la période considérée.

Figure I

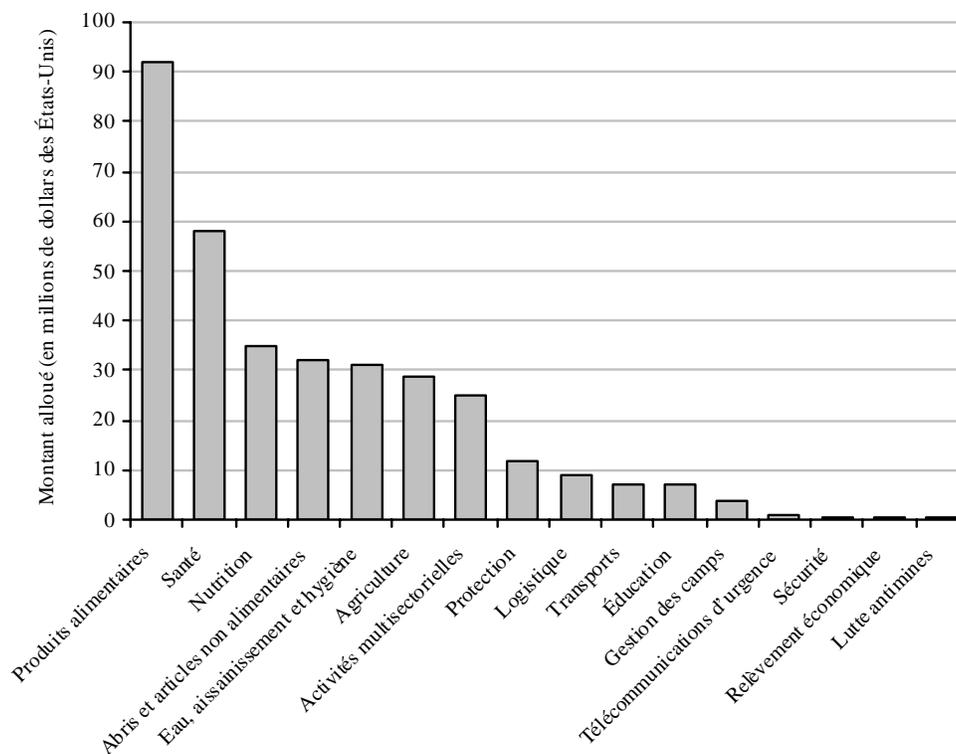
**Répartition des dotations du Fonds par type de catastrophe naturelle
(1^{er} juillet 2010-30 juin 2011)**



5. Du point de vue géographique, les ressources du Fonds ont continué d'être affectées essentiellement à l'Afrique (59 % du montant total alloué), puis à l'Asie et au Caucase (28 %). Le Moyen-Orient (7 %) et les Caraïbes et l'Amérique latine (6 %) ont reçu un montant bien inférieur pendant la période considérée.

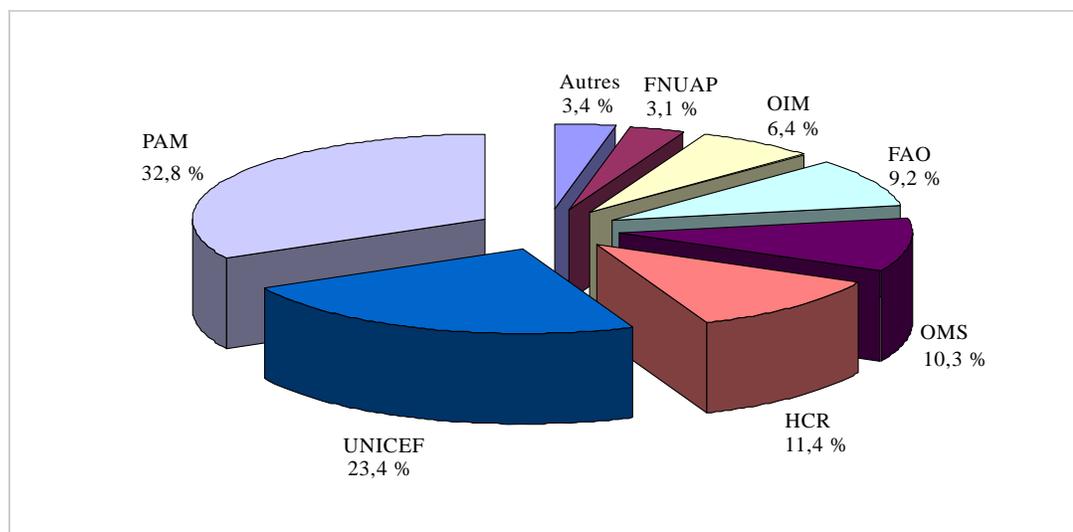
6. Comme chaque année depuis la création du Fonds, les ressources allouées ont principalement servi à faire face à des urgences alimentaires (27 % du montant total alloué). Des sommes importantes ont également été affectées à la santé (17 %), à l'alimentation (10 %), à la fourniture d'abris et d'articles non alimentaires (9 %) et à l'eau et l'assainissement (9 %) (voir fig. II).

Figure II
Répartition des dotations du Fonds par secteur (1^{er} juillet 2010-30 juin 2011)



7. Pendant la période considérée, des ressources ont été allouées par le Fonds à un certain nombre d'organismes opérant dans le secteur de l'intervention d'urgence, dont le Programme alimentaire mondial (112 millions de dollars, soit 33 % du montant total alloué par le Fonds), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (80 millions de dollars, soit 23 %) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (39 millions de dollars, soit 11 %) (voir fig. III).

Figure III
Répartition des dotations du Fonds par organisme
 (1^{er} juillet 2010-30 juin 2011)



Abbreviations : PAM : Programme alimentaire mondial; UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'enfance; HCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés; OMS : Organisation mondiale de la Santé; FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; OIM : Organisation internationale pour les migrations; FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la population.

8. Au cours de la période considérée, le Fonds a affecté à 20 équipes de pays des Nations Unies un montant total de 126,5 millions de dollars dans le cadre de deux tranches d'allocation au titre de la composante situations d'urgence sous-financées (voir tableau 2). Dans le cadre de la seconde tranche de 2010, un montant de 42,6 millions de dollars a été alloué à neuf équipes de pays des Nations Unies, et 84 projets faisant intervenir 12 organismes ont été approuvés. Un montant supplémentaire de 83,9 millions de dollars a été alloué pour appuyer 15 équipes de pays des Nations Unies lors de la première tranche de 2011 au titre de la composante situations d'urgence sous-financées, au cours de laquelle 112 projets faisant intervenir 11 organismes ont été approuvés.

Tableau 2
**Dotations du Fonds au titre de la composante situations d'urgence
 sous-financées pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011**

<i>Pays ou région</i>	<i>Seconde tranche 2010</i>	<i>Première tranche 2011</i>	Total
Burundi	–	3 999 812	3 999 812
Colombie	–	2 939 401	2 939 401
Congo	2 883 496	–	2 883 496
Djibouti	2 999 757	2 998 322	5 998 079
Érythrée	2 976 856	–	2 976 856
Éthiopie	–	10 998 225	10 998 225
Iran (République islamique d')	–	2 992 466	2 992 466
Kenya	–	5 993 848	5 993 848
Madagascar	–	3 994 126	3 994 126
Myanmar	–	2 993 060	2 993 060
Népal	2 000 031	–	2 000 031
République centrafricaine	2 997 013	4 999 120	7 996 133
République démocratique du Congo	8 113 082	–	8 113 082
République populaire démocratique de Corée	5 449 985	4 999 783	10 449 768
Somalie	–	14 989 087	14 989 087
Sri Lanka	–	4 980 047	4 980 047
Tchad	8 001 389	8 039 204	16 040 593
Territoire palestinien occupé	–	3 972 686	3 972 686
Yémen	7 166 658	–	7 166 658
Zimbabwe	–	4 995 491	4 995 491
Total	42 588 267	83 884 678	126 472 945

Note : Un tiret simple indique qu'aucune allocation n'a été faite.

9. La composante prêts du Fonds maintient une réserve de 50 millions de dollars destinée à mettre des fonds rapidement à la disposition des organismes qui attendent de recevoir les contributions annoncées par des donateurs. Les prêts doivent être remboursés dans un délai d'un an après leur émission. Le solde de la composante prêts du Fonds s'établissait à 76,5 millions de dollars au 30 juin 2011. Le montant des intérêts produits par cette composante au cours de la période considérée s'est élevé à 1,3 million de dollars.

10. Le seul prêt à avoir été consenti au cours de la période considérée, d'un montant de 9,9 millions de dollars, a été accordé en décembre 2010 au Bureau de la coordination des affaires humanitaires, qui l'a remboursé à la fin de juin 2011. Au début de la période considérée, trois prêts étaient en cours. Le prêt de 1,4 million de dollars accordé à l'Organisation mondiale de la Santé au Soudan en 2004 était remboursé à hauteur de 1,1 million de dollars et 300 000 dollars avaient été passés par pertes et profits. Un prêt de 100 000 dollars accordé à l'Organisation mondiale de la Santé au Tchad en 2004 avait également été passé par pertes et profits. Enfin, un prêt d'un montant total de 2 660 510 dollars accordé au Programme des Nations

Unies pour le développement au Soudan en 2007 avait été remboursé à hauteur de 1 644 474 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 1 016 036 dollars. En mai 2011, le Coordonnateur des secours d'urgence a écrit au Coordonnateur résident au Soudan pour lui rappeler que le prêt devait être remboursé le plus rapidement possible.

B. Principaux résultats rapportés aux objectifs

11. L'Assemblée générale, dans sa résolution 60/124, a créé le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires et l'a doté de trois objectifs généraux : en premier lieu, promouvoir des mesures et des interventions rapides pour réduire les pertes en vies humaines; en deuxième lieu, renforcer les interventions lorsque le facteur temps est décisif; et, en troisième lieu, renforcer les éléments clefs des interventions humanitaires sous-financées.

1. Promotion des interventions rapides

12. Sur ces trois objectifs, le premier est celui qui concentre la plupart des montants alloués par le Fonds, par le biais du guichet pour les interventions rapides. Ces montants sont affectés aux urgences ou crises subites, notamment aux catastrophes naturelles et aux urgences complexes, ainsi qu'aux situations de détérioration rapide d'une urgence complexe préexistante.

13. Près de 42 millions de dollars ont été débloqués lorsque le Pakistan a connu les pires inondations de son histoire, en juillet et août 2010, ce qui représentait la plus importante allocation unique que le Fonds ait jamais faite. Ces inondations ont touché jusqu'à 20 millions de personnes, dont 10 millions qui ont eu besoin d'une assistance d'urgence. Le Coordonnateur des secours d'urgence a autorisé plusieurs allocations successives à mesure que les besoins devenaient plus clairs. Cet échelonnement a permis au PAM de fournir une assistance alimentaire d'urgence qui, en septembre, avait été livrée à plus de 6 millions de personnes. Le PAM a aussi fait appel au Fonds pour mobiliser les services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies pour livrer une aide vitale pour les populations des régions rendues inaccessibles par les inondations. L'UNICEF a fait appel au Fonds pour engager des interventions d'urgence en matière de nutrition et d'eau et d'assainissement. Le Fonds a permis à l'OIM d'acheter et de distribuer rapidement des abris et autres articles non alimentaires d'urgence aux groupes les plus vulnérables parmi les victimes des inondations. Le HCR et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ont fait appel au Fonds pour fournir des matériaux pour abris d'urgence. Le Fonds a de même permis à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) de soutenir des mesures portant sur la culture du blé et la protection du bétail, améliorant ainsi la sécurité alimentaire des ménages et réduisant la malnutrition. Le PNUD a fait appel au Fonds pour fournir aux communautés les ressources nécessaires à la réparation des routes, des voies pavées et des systèmes d'évacuation des eaux usées. Le Pakistan a bénéficié d'un financement supplémentaire de 9,9 millions de dollars à titre d'intervention d'urgence pour permettre aux organismes humanitaires de faire face à la situation d'urgence complexe dans le nord-ouest du pays en avril 2010.

14. En raison de l'instabilité généralisée et du conflit en cours au Yémen, le Fonds a débloqué en mai 2011 un montant de 6,3 millions de dollars pour permettre aux

organismes d'engager des actions humanitaires en réponse à l'instabilité politique et à la violence qui se propageaient dans tout le pays. L'OMS a fait appel au Fonds pour aider le personnel de santé à se préparer à prendre en charge de nombreuses victimes, et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) en a fait de même pour fournir des services de santé en matière de procréation et de lutte contre la violence sexiste aux femmes et aux filles déplacées. Le HCR a fait appel au Fonds pour assurer la protection des personnes touchées par les violences, tandis que l'UNICEF a concentré son action sur les services de protection des enfants. Des années de conflit incessant ont également déplacé plus de 320 000 personnes dans le nord du Yémen. Lorsqu'un accord politique a soudain permis l'accès à cette région, en avril, l'assistance du Fonds a permis au PAM d'organiser la distribution d'urgence de vivres dans les zones touchées par le conflit, ce dont ont bénéficié quelque 120 000 personnes. Le HCR et l'OIM ont fait appel au Fonds pour apporter une assistance d'urgence, notamment des abris, des articles non alimentaires, un approvisionnement en eau salubre et des moyens d'assainissement de base.

2. Renforcer les interventions lorsque le facteur temps est décisif

15. Le deuxième objectif du Fonds est de permettre aux organismes humanitaires de réagir efficacement à des situations de catastrophes naturelles rampantes et à des urgences complexes. En apportant le financement nécessaire pour pourvoir aux besoins lorsque le facteur temps est décisif, il a permis de prévenir l'aggravation des situations d'urgence, d'atténuer leurs effets et de réduire le coût global de l'intervention.

16. Le Fonds a fourni 4,7 millions de dollars à la FAO pour une intervention rapide décisive face à une invasion de criquets survenue à Madagascar en août 2010. On estime à près d'un demi-million le nombre de ménages vulnérables dont les cultures auraient pu être dévastées. Ces fonds ont permis à la FAO d'intervenir immédiatement pour atténuer cette catastrophe par des moyens de lutte et de surveillance. Les moyens mis en œuvre comportaient deux hélicoptères équipés de matériel spécial de localisation et de lutte, des pesticides, des matériels de communication et des services d'experts internationaux et nationaux. La FAO a pu utiliser ces fonds pour empêcher que des moyens de subsistance soient durablement compromis. L'on estime que les pertes de récolte auraient pu être au moins 28 fois supérieures au coût de l'intervention. Des moyens renforcés de localisation et de lutte ont été également mis au point dans le cadre de ce projet, ce qui aura un effet durable sur l'aptitude des communautés à réagir à des menaces futures.

3. Renforcer les éléments clefs des interventions humanitaires sous-financées

17. Le guichet des urgences humanitaires sous-financées du Fonds est consacré aux crises en cours qui ne bénéficient pas du financement requis. Un tiers du mécanisme de subvention du Fonds est affecté chaque année aux urgences sous-financées, conformément à la circulaire du Secrétaire général (voir ST/SGB/2010/5, par. 4.3). La période qui fait l'objet du présent rapport couvre les montants prélevés sur la deuxième série d'urgences sous-financées de 2010 et la première de 2011.

18. Deux allocations ont été prélevées sur le guichet des urgences sous-financées du Fonds pour faire face à la sécheresse grave à Djibouti. Ce pays de l'Afrique de l'Est a souffert de plusieurs années successives de faibles précipitations, qui ont causé d'immenses pertes de bétail, la destruction de cultures, un accroissement de la

malnutrition et des problèmes sanitaires connexes. Cette situation humanitaire a été aggravée par la hausse des prix des produits alimentaires et l'accroissement du nombre de réfugiés a créé des problèmes supplémentaires. Une évaluation effectuée en avril 2010 a permis de constater que 120 000 personnes dans les zones rurales (soit la moitié de la population rurale) nécessitaient une aide d'urgence. Dans le cadre de la deuxième série de 2010, le Fonds a fourni 3 millions de dollars pour les urgences sous-financées, puis 3 millions de dollars supplémentaires au cours de la première série de 2011. Le PAM a ainsi pu fournir une aide alimentaire d'urgence et mener une longue opération de secours et de relèvement. L'UNICEF a fait appel au Fonds pour gérer des cas de malnutrition aiguë et des services vitaux d'approvisionnement en eau et d'assainissement. L'OMS a fourni des unités rurales mobiles dans les campagnes pour toucher les populations les plus vulnérables. La FAO a assuré des moyens de subsistance d'urgence aux personnes touchées par la sécheresse. Le HCR a fourni des services de protection et une assistance multisectorielle aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. Le FNUAP a assuré des interventions en matière de santé procréative dans les zones touchées par la sécheresse et dans un grand camp de réfugiés. Les organismes humanitaires signalent que le Fonds a contribué à l'amélioration de la coordination et la hiérarchisation des besoins, ainsi qu'à la relance d'efforts plus vastes de mobilisation des ressources.

C. Administration et gestion du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires

19. Le Groupe consultatif du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires a été créé en application de la résolution 60/124 de l'Assemblée générale pour conseiller le Secrétaire général, par l'intermédiaire du Coordonnateur des secours d'urgence, sur l'utilisation et l'impact du Fonds. Au cours de la période à l'examen, le Groupe consultatif s'est réuni à Genève en novembre 2010 et à Nairobi en avril 2011. Le Groupe consultatif a visité le camp de réfugiés de Kakuma, dans le nord du Kenya, pour observer l'impact du soutien apporté par le Fonds².

20. Au cours de sa réunion d'avril, le Groupe consultatif a pris acte de l'amélioration continue du fonctionnement et de la gestion du Fonds. En outre, il a examiné les premiers résultats de l'évaluation quinquennale et d'autres aspects des opérations du Fonds. La prochaine réunion du Groupe consultatif se tiendra à New York les 26 et 27 octobre 2011.

21. La version définitive du cadre de résultats et de responsabilités du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires a été établie comme suite aux recommandations figurant dans l'évaluation biennale du Fonds. Ce cadre a été conçu pour clarifier les responsabilités quant aux demandes adressées au Fonds et à l'utilisation de ses ressources; inventorier les outils disponibles pour assurer le suivi des résultats et de la responsabilisation; et définir les indicateurs de résultat clefs du Fonds. À l'issue d'un bilan pilote effectué au Kenya au début de 2010 par un expert

² Les rapports du Groupe consultatif, qui contiennent ses conclusions et recommandations, est disponible à l'adresse <http://ochaonline.un.org/cerf/CERFAdvisoryGroup/AdvisoryGroup2011/tabid/7554/language/en-US/Default.aspx>.

indépendant spécialiste des évaluations, trois autres bilans³ ont été effectués en octobre 2010 au Tchad, en Mauritanie et à Sri Lanka, respectivement. Il ressortait de ces bilans que, dans l'ensemble, le Fonds avait contribué à ces éléments clefs du processus de réforme de l'action humanitaire que sont la coordination par groupe sectoriel et le rôle dirigeant des coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire. Les sujets de préoccupations relevés dans ces bilans avaient trait au manque de clarté des « critères d'importance vitale » du Fonds, au financement insuffisant des activités de préparation en prévision des catastrophes et au peu d'utilité de la composante prêts du Fonds. Quatre autres bilans de pays sont actuellement menés en Bolivie, en Colombie, en Éthiopie et au Zimbabwe, dont les rapports définitifs sont prévus pour le second semestre de 2011.

22. L'aptitude du Fonds à réagir à temps aux urgences s'est améliorée au cours de la période à l'examen. Le délai moyen d'approbation des projets par le Coordonnateur des secours d'urgence à partir de la date de réception des propositions finales a été ramené de 2,7 à 2,4 jours ouvrables pour le guichet réaction rapide et de 5,4 à 4,4 jours pour le guichet des urgences sous-financées. Le texte définitif d'une lettre standard constituant mémorandum d'accord a été établi et est en cours d'adoption par les organismes bénéficiaires. Cette lettre simplifie la procédure d'accord sur les décaissements entre le Coordonnateur des secours d'urgence et les organismes bénéficiaires et elle devrait améliorer les délais de décaissement du Fonds.

III. Niveaux de financement

23. En dépit de la persistance des effets du ralentissement de l'économie mondiale et des incertitudes économiques dans de nombreux États Membres de l'ONU, au 30 juin 2011, le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires avait déjà totalisé 422 millions de dollars de contributions annoncées ou versées pour 2011, soit quelque 10 millions de dollars de plus qu'à la même époque l'année précédente.

24. Les États Membres continuent de manifester leur confiance dans l'action du Fonds sous forme de contributions. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a fourni au Fonds 20 millions de livres en sus de sa contribution annuelle ordinaire de 40 millions de livres, et ce à l'issue d'une évaluation positive du Fonds dans le cadre de l'examen de son aide multilatérale.

25. En 2011, le Fonds a continué d'élargir sa base de soutien. Douze anciens donateurs sont de nouveau sur la liste des pays qui versent des contributions. Le Fonds a également reçu des contributions de plusieurs primo-donateurs, dont la Serbie et le Gouvernement régional de Flandre (Belgique). Le Fonds bénéficie désormais du soutien de 123 États Membres et observateurs ainsi que de donateurs privés et de particuliers. Un tiers des pays qui contribuent au Fonds sont des pays qui ont également bénéficié de son appui, ce qui dénote une forte solidarité de la part des pays touchés par des catastrophes. Le total des contributions reçues depuis la création du Fonds, en 2006, dépasse désormais les 2,3 milliards de dollars.

³ Les examens effectués conformément au cadre de performance et de responsabilisation du Fonds sont disponibles à l'adresse <http://ochaonline.un.org/cerf/WhatistheCERF/EvaluationsandReviews/tabid/5340/language/en-US/Default.aspx>.

IV. Évaluation quinquennale

26. Dans sa résolution 63/139, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de faire réaliser un examen indépendant des activités du Fonds central pour les interventions d'urgence au terme de ses cinq années d'existence, portant notamment sur sa capacité d'atteindre ses objectifs, son administration, ses procédures d'évaluation des besoins et ses critères d'allocation des ressources, et de lui présenter à sa soixante-sixième session un rapport contenant ses conclusions et ses recommandations.

A. Généralités

27. L'évaluation a couvert une période de cinq ans : de 2006, année de création du Fonds, à 2010. Elle a été conduite par Channel Research, un bureau de conseils en développement social établi à Bruxelles, qui avait été choisi et engagé par la Division des achats du Département de la gestion. L'évaluation avait été demandée et gérée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

28. Un comité directeur chargé de superviser l'évaluation et de veiller à sa qualité et son indépendance a été établi. De même, un groupe de référence a été mis en place pour communiquer des informations en pleine connaissance de cause et évaluer la pertinence et la précision de l'évaluation. Les deux groupes étaient composés de représentants d'organismes des Nations Unies, de l'Organisation internationale pour les migrations, d'États Membres, d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'experts indépendants.

29. L'évaluation a duré neuf mois. Lancée en octobre 2010, elle s'est achevée en juillet 2011 avec la soumission du rapport final⁴. Aux fins de l'évaluation, on s'est basé sur plusieurs méthodes dont des visites de terrain, des études documentaires, la consultation d'archives, des interviews et des analyses financières. Seize études de pays ont été menées à bien pour lesquelles six visites de pays et neuf analyses documentaires ont été conduites. Des réunions se sont tenues aux sièges de neuf donateurs et organismes des Nations Unies. Une étude en ligne des États Membres et du personnel humanitaire a été conduite. Elle a permis d'interroger plus de 220 personnes et de recueillir leurs réponses.

30. Le bureau de conseils a noté que l'instabilité prévalant dans plusieurs pays visités n'a pas permis de collecter toutes les données requises (par. 56). D'autres difficultés se sont posées dont les mouvements élevés de personnel et l'absence de documentation dans certains domaines (par. 57 et 58), mais aussi la dépendance du Fonds à l'égard des opérations internes de contrôle propres aux organismes des Nations Unies (par. 59).

⁴ Channel Research, Évaluation quinquennale du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, rapport de synthèse, texte définitif (Ohain, Belgique, 2011). Disponible en anglais à l'adresse : <http://ochanet.unocha.org/p/Documents/110726%20CERF%20Evaluation%20Report%20Final.pdf>. Les chiffres figurant entre parenthèses aux paragraphes 30 à 51 du présent document renvoient aux paragraphes du rapport.

B. Principaux résultats de l'évaluation

1. L'apport du Fonds

31. L'équipe de consultants qui a conduit l'évaluation a trouvé que le Fonds avait surtout contribué à l'amélioration de l'efficacité du système humanitaire par le renforcement du processus de réforme de l'action humanitaire (par. 289). Le Fonds avait renforcé la coordination en encourageant une collaboration et une participation plus larges aux méthodes de travail (par. 255) et en renforçant la coordination dans des situations où les principes de responsabilité sectorielle avaient été privilégiés (par. 243). On a trouvé que le Fonds avait été très efficace dans les pays où les autres éléments du processus de réforme humanitaire étaient déjà en place (par. 344). Ainsi, le Fonds était probablement le mieux indiqué pour répondre aux besoins prioritaires dans les pays où le processus de réforme était plus avancé (par. 119).

32. Le Fonds a été d'un apport particulièrement grand lorsque les coordonnateurs résidents et les coordonnateurs de l'action humanitaire et, le cas échéant, les organismes chefs de file sectoriels, avaient démontré leurs qualités de leadership dans les pays (par. 100). Ces capacités ont permis de déterminer avec plus de précision les actions prioritaires et de mieux comprendre les critères d'importance vitale du Fonds, qui ont conduit à mieux choisir les projets qui lui ont été soumis. Cette conduite résolue des actions a aussi permis d'élargir le cercle des intervenants dans la prise de décisions, avec une participation plus large des ONG et une meilleure coordination entre les organismes humanitaires, les donateurs et les gouvernements hôtes (par. 5).

33. Selon les résultats de l'évaluation, la composante interventions rapides du Fonds a été d'un apport considérable car elle a permis de mieux anticiper l'importance des financements des nouvelles interventions d'urgence, cette question ayant été particulièrement problématique avant la création du Fonds (par. 6). Même si la composante situations d'urgence sous financées a aussi contribué à assurer la prévisibilité des financements au niveau mondial, les équipes de pays n'ont pas été associées au processus de sélection dans les pays et ont trouvé que cette composante apportait moins de prévisibilité et demeurait peu transparente dans l'ensemble. Dans certains pays, les fonctionnaires ont indiqué avoir été prévenus au dernier moment de l'insuffisance des ressources (par. 229, 234 et 342).

34. L'évaluation a également montré que le Fonds fonctionnait bien avec d'autres mécanismes conjoints de financements tels que les fonds humanitaires communs et les fonds d'intervention pour les urgences humanitaires. Ainsi, il a été notamment établi que l'existence de fonds communs d'intervention à des fins humanitaires permettait au Fonds de mieux planifier et suivre son action et encourageait la participation accrue des ONG (par. 23 et 298).

35. On a aussi estimé que le Fonds était porteur de valeur ajoutée par sa contribution à l'élargissement de la couverture des interventions humanitaires. Dans plusieurs pays, tels que la République démocratique du Congo, des organismes n'auraient pas pu intervenir sans l'appui du Fonds. D'autres organismes, notamment au Kenya, ont pu intervenir beaucoup plus efficacement grâce aux ressources apportées par le Fonds (par. 236).

36. Le Fonds est devenu une source essentielle de financement pour les services publics qui ne disposent pas de ressources suffisantes, tels que les transports⁵ et les communications d'urgence (par. 8). En mobilisant des ressources supplémentaires, le Fonds a aussi contribué à élargir le champ des interventions humanitaires d'urgence (par. 244).

2. Gestion opérationnelle du Fonds

37. On a constaté qu'au cours de ses cinq années d'activité, le Fonds avait significativement renforcé les capacités et amélioré le fonctionnement de son secrétariat, notamment ses moyens d'intervention, les critères présidant au choix des projets et la responsabilité (par. 268). La culture administrative du secrétariat du Fonds basée sur la fourniture de services a permis au Fonds de gagner la confiance de ses partenaires, les personnes interrogées ayant loué la rapidité de réaction, l'accessibilité, le souci de la consultation et l'ouverture à la critique constructive et à l'apprentissage dont a fait preuve le secrétariat (par. 269). Ces personnes ont indiqué que le secrétariat du Fonds représentait un modèle de bonnes pratiques dans un organisme des Nations Unies facilitant les échanges interinstitutions (par. 280) et exerçait une influence positive sur le système humanitaire des Nations Unies dans son ensemble (par. 335).

38. Il a été noté que la concurrence entre organismes en matière de financement était une faiblesse structurelle du système humanitaire dans son ensemble, qui pouvait s'exacerber avec l'intervention du Fonds. On a estimé que la nature concurrentielle du financement des interventions humanitaires était un obstacle à une plus grande ouverture et qu'elle pouvait favoriser la méfiance et la division entre les organismes des Nations Unies et les ONG (par. 11). Ces lignes de fracture étaient apparues dans les pays, notamment avec la composante interventions rapides du Fonds (par. 232).

39. Pour l'équipe d'évaluation, la dépendance du Fonds à l'égard des organismes des Nations Unies en ce qui concerne l'évaluation et le suivi constituait une faiblesse persistante sur le plan opérationnel. Le Fonds était trop dépendant des processus de suivi internes, qui variaient cependant selon les organismes et les pays. Il n'existait pas de données périodiques comparables et les données disponibles étaient essentiellement internes aux organismes et difficilement accessibles (par. 59). Si les coordonnateurs résidents et les coordonnateurs de l'action humanitaire étaient chargés de faire des recommandations pour financer des projets, ni eux ni le Bureau de la coordination des affaires humanitaires n'étaient habilités à exercer une forme quelconque de contrôle (par. 168). Lorsque les évaluations des besoins conjoints interinstitutions et les indicateurs conjointement élaborés sur les besoins sont utilisés à l'appui des demandes adressées au Fonds, les priorités étaient plutôt bien établies (par. 120).

40. Le bureau de conseils a noté que la part de 3 % prélevée sur les décaissements du Fonds par le Bureau du Contrôleur excédait le montant des frais de gestion du Fonds et a proposé qu'une partie de ces fonds serait mieux utilisée si elle était consacrée à l'amélioration du contrôle du Fonds dans les pays (par. 283 et 345).

41. Le bureau de conseils a également fait observer que le Groupe consultatif du Fonds avait été utile, mais a souligné qu'une plus grande diversité, non seulement

⁵ Y compris les services aériens humanitaires.

en ce qui concerne l'équilibre entre les sexes et l'équilibre géographique, mais aussi au regard du secteur humanitaire et des contextes opérationnels dans les pays bénéficiaires, améliorerait dans une large mesure la qualité et la pertinence des conseils donnés (par. 292 et 345).

3. Réalisations du Fonds

42. Une des conclusions de l'évaluation est que la composante interventions rapides du Fonds était un des mécanismes de financement les plus rapides dont disposaient les organismes humanitaires (par. 14). Le tremblement de terre qui a frappé Haïti en 2010 est à cet égard un bon exemple de la capacité de financement rapide du Fonds. Dans ce cas précis, le coordonnateur des affaires humanitaires a annoncé que le Fonds accordait des ressources dans les 24 heures qui ont suivi le tremblement de terre. Les fonds ont été décaissés en moins d'une semaine (par. 199). Le bureau de conseils a cependant souligné qu'à l'exception des cas les plus critiques, la coordination avait plus d'importance que la vitesse d'intervention et que le Fonds avait apporté sa contribution pour que l'assistance soit à la fois bien coordonnée et rapide (par. 220).

43. Le bureau de conseils a en outre indiqué que le Fonds avait contribué à la rapidité d'intervention en garantissant l'allocation de ressources, notamment lorsque les organismes puisaient dans leurs propres fonds d'urgence. Dans ces cas, les organismes ont été en mesure de lancer des activités financées par leurs fonds de réserve d'urgence, sachant qu'ils pourraient s'appuyer sur les ressources du Fonds pour le financement complémentaire de leurs interventions ou pour la reconstitution de leurs réserves financières internes (par. 15 et 16). Le Fonds a également permis aux organismes de lancer rapidement les secours et de mobiliser des fonds auprès d'autres donateurs en étant présent sur le terrain très tôt et en démontrant leurs capacités de mise en place d'une approche particulière (par. 240).

44. Pour l'équipe d'évaluation, les nouvelles procédures et les critères plus clairs mis en place par le Fonds ont permis à celui-ci d'être plus équitable et d'agir rapidement. Les améliorations constatées depuis l'évaluation biennale ont rendu le système plus équitable et capable de mieux arbitrer entre les diverses propositions soumises par les organismes. Le Fonds a également réussi à être de plus en plus diligent (par. 17).

4. La responsabilité et le Fonds

45. On a indiqué que le Fonds faisait preuve d'une plus grande responsabilité grâce à l'amélioration de ses systèmes d'information et la mise en place d'un cadre de résultats et de responsabilisation (par. 9). Les flux d'information sont cependant demeurés faibles, le secrétariat du Fonds éprouvant des difficultés à obtenir des informations auprès des équipes de pays travaillant dans des situations de crise et avec des ressources limitées (par. 19). Les rapports annuels sur le recours au Fonds adressés par les organismes aux coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire dans les pays étaient de qualité variable et souvent pauvres en données de base telles que le nombre de bénéficiaires, les réalisations accomplies sur la base d'indicateurs et les ressources mobilisées en faveur des partenaires des ONG (par. 156).

46. L'absence de communication systématique sur les résultats obtenus par les bénéficiaires, qui est du ressort des organismes des Nations Unies, a affaibli le cadre

de résultats et de responsabilisation. La gestion stratégique du Fonds a certes été louée, mais on a peine à faire ressortir de façon systématique les résultats dans les pays (par. 163).

47. Le rapport signale la nécessité d'établir des évaluations et examens indépendants des activités qui ont bénéficié de l'appui du Fonds, ceux-ci ayant été laissés à la discrétion des organismes. L'évaluation que la FAO a établie en octobre 2010 sur l'utilisation du Fonds a été citée comme un exemple de bonne pratique. De même, on a estimé que les activités du Fonds n'avaient pas été examinées comme il se devait lors des évaluations interorganisations en temps réel (par. 20).

5. Facteurs concernant l'efficacité du Fonds

48. L'évaluation a également fait ressortir l'absence problématique d'accès direct des ONG au Fonds. Les organismes ont communiqué des informations restreintes sur les montants décaissés au profit des ONG (par. 207). Le bureau de conseils a estimé que celles-ci avaient reçu environ 25 % de l'ensemble des ressources accordées par le Fonds (par. 332). Si moins d'une ONG sur quatre a trouvé que dans son fonctionnement le Fonds favorisait la notion de participation dans une large mesure (par. 107), elles ont cependant souligné que leur engagement avec les priorités et la planification du Fonds s'était amélioré (par. 5). L'absence d'accès direct des ONG aux ressources du Fonds n'était pas vraiment problématique dans les pays où se sont établis des fonds communs tels que les fonds humanitaires communs et les fonds d'intervention pour les urgences humanitaires (par. 23). Le bureau de conseils a conclu que si l'absence d'accès direct au Fonds ralentissait les décaissements au profit des ONG, il n'en restait pas moins que le processus de réforme des interventions humanitaires s'était renforcé à la faveur de la mobilisation des ressources du Fonds par le truchement d'organismes agissant en qualité de chefs de file sectoriels (par. 334).

49. Le rapport a aussi montré que le Fonds avait procédé à des décaissements de plus en plus rapides au bénéfice d'organismes des Nations Unies et qu'il avait fallu deux mois et demi à trois mois de plus en moyenne pour faire suivre les fonds aux ONG (par. 330). L'étendue du délai tenait à la durée de la négociation des accords entre les organismes et les ONG partenaires d'exécution (par. 211). On a noté à cet égard une corrélation entre la vitesse de décaissement des fonds et le degré d'expérience des organismes chargés d'exécuter les projets par l'intermédiaire d'ONG (par. 216). On a par ailleurs relevé que les décaissements étaient plus rapides quand des accords-cadres avaient été conclus entre les organismes et les ONG avant la crise (par. 213).

50. Il a été souligné que le Fonds avait été appuyé comme il se devait par les donateurs, mais que plus de 80 % des financements provenaient de sept donateurs seulement. Plusieurs donateurs principaux n'ont pas soutenu le Fonds à une échelle compatible avec l'importance de leurs engagements financiers en faveur d'interventions humanitaires. Le Fonds a en outre subi les fluctuations des taux de change du dollar (par. 347).

51. On a en outre souligné que la composante prêts du Fonds était tombée en relative désuétude, avec un encours de prêts égal à 9,9 millions de dollars seulement en 2010, sur une valeur d'ensemble de 76 millions de dollars, intérêts compris. Plusieurs organismes importants des Nations Unies ont conservé leurs facilités de prêt internes, qui étaient en règle générale plus accessibles et plus souples que la

composante prêts du Fonds (par. 79 et 321). Celle-ci demeure cependant utile car elle peut constituer un fonds de réserve en cas de succession de plusieurs interventions humanitaires d'urgence (par. 97).

C. Recommandations et mesures de suivi prévues

52. Au terme de l'évaluation quinquennale, le Coordonnateur des secours d'urgence a chargé le secrétariat du Fonds d'examiner les conclusions et recommandations de l'évaluation et de mettre au point un plan d'intervention. Le plan devait regrouper une série de mesures de suivi qui permettraient de garantir que le Fonds s'inspirerait à l'avenir des conclusions dégagées. Le présent rapport contient en tout 19 recommandations qui ont été formulées lors de l'évaluation. Il contient également un résumé des principales mesures de suivi prévues pour le secrétariat du Fonds, telles qu'énoncées dans le plan d'intervention⁶ qui devra être mis en œuvre en 2011 et 2012.

1. Recommandations destinées au Coordonnateur des secours d'urgence

53. **Recommandation 1. Intégrer, là où des systèmes de financement commun tels que les fonds d'intervention pour les urgences humanitaires ou les fonds humanitaires communs sont mis en œuvre, les processus de planification, d'exécution et de suivi du Fonds central pour les intervention d'urgence, en s'inspirant des exemples de bonnes pratiques existantes.** La recommandation a été acceptée. Il s'agit là, pour le secrétariat du Fonds, d'une priorité qui a déjà donné lieu à l'élaboration de certaines orientations. Le secrétariat établira une étude sur les pratiques actuelles et les capacités des fonds de financement commun existants avant d'élaborer, pour les bureaux de pays du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, des orientations détaillées sur l'harmonisation du Fonds et les procédures de financement commun. Il instaurera également des procédures permettant de contrôler la mise en œuvre au niveau des pays et d'identifier les bonnes pratiques.

54. **Recommandation 2. Charger formellement le coordonnateur résident ou le coordonnateur de l'action humanitaire de contrôler la manière dont les organismes destinataires des fonds de financement commun des Nations Unies (y compris le Fonds central pour les interventions d'urgence) mettent ceux-ci en œuvre.** La recommandation a été partiellement acceptée. Dans sa circulaire révisée, intitulée « Création et fonctionnement du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires » (ST/SGB/2010/05), du 23 avril 2010, le Secrétaire général affirme que « [l]es coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire contrôlent la manière dont sont suivis et décrits dans les rapports [...] les projets financés par le Fonds ». Un soutien accru sera apporté aux coordonnateurs résidents et aux coordonnateurs de l'action humanitaire dans l'exercice de leurs fonctions de contrôle, conformément aux réformes opérées en application de la recommandation 8 (voir par. 60).

⁶ À consulter *in extenso* sur le site <http://ochanet.unocha.org/p/Documents/20110819%20CERF%205YE%20MRP%20Final%20Version.pdf>.

55. Recommandation 3. Élaborer, pour les interventions d'urgence souffrant d'un financement insuffisant, un processus qui soit de nature à promouvoir une utilisation plus efficace et rentable des ressources du Fonds. La recommandation a été acceptée. Bien que le secrétariat du Fonds ait effectué, en 2009, un examen approfondi de la composante interventions sous-financées, il entreprendra une étude dans le but de recenser de meilleures méthodes pour sélectionner les pays participant à la composante interventions d'urgence sous-financée. Par ailleurs, il s'emploiera davantage à mieux faire comprendre les procédures d'urgence sous-financées et les résultats obtenus au niveau des pays.

56. Recommandation 4. Rendre le Groupe consultatif pour le Fonds central pour les interventions d'urgence plus représentatif du secteur humanitaire, notamment en l'ouvrant à la participation de conseillers dotés d'une expérience opérationnelle des pays bénéficiaires du Fonds. La recommandation a été acceptée. L'expérience des urgences humanitaires et la diversité au sein du Groupe consultatif ont toujours été considérées comme importantes. Le secrétariat du Fonds réexaminera les procédures appliquées par le Groupe consultatif pour sélectionner ses membres, afin d'encourager davantage la nomination de candidats dotés d'une expérience des urgences humanitaires.

57. Recommandation 5. Renforcer l'assise financière du Fonds en le présentant, aux bailleurs de fonds actuels ou potentiels, comme un mécanisme de financement des urgences humanitaires rentable, efficace et fiable. La recommandation a été acceptée. Le Fonds a toujours bénéficié d'un large soutien de la part des États Membres; c'est là un de ses principaux atouts, qu'il s'agit désormais de renforcer. La stratégie de mobilisation des ressources du Fonds sera révisée. Les quatre séances d'information sur le Fonds, organisées chaque année à l'intention des États Membres, seront maintenues, avec, en plus, une conférence de haut niveau. L'information publique sera encore améliorée par la diffusion, sur le site Web du Fonds, de bulletins analytiques, du rapport annuel, de communiqués de presse et d'informations à jour.

58. Recommandation 6. Demander, lors de l'examen des demandes d'aide pour situations de crise chronique, des informations sur la manière dont le financement fourni à court terme par le Fonds permettra de favoriser, à plus long terme, l'exécution de programmes de réduction de la vulnérabilité, qui incombe généralement aux gouvernements. La recommandation a été partiellement acceptée. Lorsqu'il examinera les demandes de financement reçues de pays en situation de crise prolongée, le secrétariat du Fonds leur demandera un complément d'information sur la manière dont les mesures proposées sont censées faciliter le relèvement à long terme et la réduction de la vulnérabilité. En fonction de l'efficacité de cette initiative, le secrétariat envisagera de revoir le modèle de présentation des demandes soumises au Fonds pour rendre plus systématique la collecte et l'analyse de ces informations.

2. Recommandations destinées au secrétariat du Fonds

59. Recommandation 7. Élaborer, à l'intention des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs de l'action humanitaire des Nations Unies ainsi que des coordonnateurs sectoriels, des orientations pour le processus d'établissement des priorités. La recommandation a été acceptée. Le secrétariat du Fonds recueillera et examinera les enseignements tirés du processus d'établissement des

priorités dans les pays destinataires avant d'élaborer de nouvelles orientations qui tiennent compte des bonnes pratiques. Les orientations seront mises au point selon les « critères de détermination de l'importance vitale » du Fonds et en conformité avec d'autres instruments de planification et de financement humanitaires, tels que les fonds de financement commun à l'échelle des pays, l'appel global et l'appel éclair. Le secrétariat encouragera l'inclusion, dans le programme de formation dispensée aux coordonnateurs de l'action humanitaire des Nations Unies et aux coordonnateurs sectoriels, d'un chapitre consacré à l'établissement des priorités, et instaurera un réseau de praticiens du financement humanitaire afin de permettre l'échange de bonnes pratiques.

60. Recommandation 8. Renforcer les systèmes de contrôle et d'apprentissage du Fonds existant à l'échelle des pays afin de démultiplier l'impact du Fonds. La recommandation a été partiellement acceptée. En 2012, le secrétariat du Fonds examinera les systèmes de contrôle et d'apprentissage à l'échelle des pays et le cadre de résultats et de responsabilisation du Fonds. L'inclusion des questions liées au Fonds dans les évaluations interinstitutions en temps réel est encouragée. Le secrétariat aidera les équipes de pays des Nations Unies à organiser des ateliers interinstitutions au niveau des pays dans le cadre de l'établissement de leurs rapports annuels sur le Fonds. Les orientations et les modèles de présentation des rapports annuels seront revus dans le but d'encourager des processus interactifs et inclusifs propres à faciliter l'apprentissage. Les orientations pour les analyses du retour d'expérience sur le Fonds au niveau des pays seront également achevées et diffusées. Le secrétariat examinera les pratiques actuellement mises en œuvre pour contrôler l'exécution des fonds de financement commun au niveau des pays et définira des moyens de les associer au contrôle des interventions financées au moyen du Fonds.

61. Recommandation 9. Faire établir, dans un délai d'un an, une étude sur les accords de partenariat entre les différentes institutions des Nations Unies et les partenaires d'exécution non gouvernementaux. La recommandation a été partiellement acceptée. Le secrétariat du Fonds entamera, au sein du sous-groupe de travail sur le financement des opérations humanitaires du Comité permanent interorganisations (principale instance du Comité pour les questions liées au Fonds), des discussions sur un examen des procédures de subventionnement des organisations non gouvernementales.

62. Recommandation 10. Mieux documenter et communiquer les motifs justifiant les décisions d'attribution de fonds. La recommandation a été acceptée. Le secrétariat du Fonds continuera d'améliorer la transparence du Fonds, ainsi que la communication et la diffusion de l'information. Les supports d'information, tels que l'aperçu de la procédure de sélection des pays établie pour le deuxième cycle de situations d'urgence sous-financées de 2011⁷, seront plus systématiquement élaborés et diffusés. Par ailleurs, l'on s'efforcera davantage de mieux faire comprendre les procédures d'urgence sous-financées et les résultats obtenus au niveau des pays (voir recommandation 3). En outre, le secrétariat veillera à ce que les renseignements provenant du processus décisionnel à tous les niveaux soient clairement présentés dans les documents du Fonds.

⁷ À consulter sur le site <http://ochanet.unocha.org/p/Documents/CERF%202011%20Second%20Underfunded%20Round%20-%20description%20of%20decisions%20-%201Aug2011.pdf>.

3. Recommandations destinées au Bureau du Contrôleur

63. **Recommandation 11. Réserver une part des ressources du Fonds, sur les 3 % perçues au titre des honoraires de gestion du Secrétariat de l'ONU, au renforcement de la capacité de contrôle des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs de l'action humanitaire ainsi que du Bureau de la coordination des affaires humanitaires au niveau des pays.** La suite à donner à cette recommandation est en suspens. Le taux standard de remboursement des dépenses d'appui aux programmes normalement imputé sur les fonds d'affectation spéciale des Nations Unies a été ramené, pour le Fonds, de 13 à 10 %, dont 7 % sont à la charge des partenaires d'exécution du Fonds. Le Bureau du Contrôleur et le secrétariat du Fonds examineront conjointement les aspects administratifs de la recommandation et détermineront la meilleure voie à suivre. S'il devait y avoir des modifications du cadre de suivi et d'établissement de rapports du Fonds (voir recommandation 8, par. 60), le secrétariat examinerait la nécessité de renforcer ou non la capacité de surveillance au niveau des pays.

64. **Recommandation 12. Ramener à 30 millions de dollars le montant de la composante prêts du Fonds central pour les interventions d'urgence et transférer le solde à la composante dons.** La recommandation a été acceptée. Cette recommandation est conforme aux conclusions d'une étude menée par le secrétariat du Fonds et adoptées par son Groupe consultatif en avril 2011. Le secrétariat s'emploiera désormais à élaborer un projet de réforme de la composante prêts, qui sera présenté au Groupe consultatif à sa réunion d'octobre 2011. Des consultations auront lieu sur les mesures législatives requises pour pouvoir réformer la composante prêts du Fonds, notamment la possibilité d'obtenir une autorisation de l'Assemblée générale.

4. Recommandations destinées aux bailleurs de fonds

65. **Recommandation 13. Aider à créer, dans les pays à risque non dotés d'un mécanisme de financement commun des Nations Unies autre que le Fonds, un fonds d'intervention d'urgence ou autre type de financement commun directement accessible aux organisations non gouvernementales.** La recommandation a été partiellement acceptée. Si la création d'un fonds de financement commun au niveau des pays contribue souvent d'une manière non négligeable à l'édification de l'architecture humanitaire sur le plan local, les bailleurs de fonds seront encouragés à examiner les pays au cas par cas. En effet, les contextes nationaux ne se prêtent pas tous à un mécanisme de financement commun au niveau des pays.

66. **Recommandation 14. Faire en sorte que le Fonds et les autres mécanismes de financement commun des Nations Unies soient examinés collectivement dans les futures évaluations.** La recommandation a été acceptée. Le secrétariat du Fonds encouragera la prise en compte, lors des évaluations futures, de l'interaction du Fonds avec les fonds de financement commun au niveau des pays. Il continuera également d'inclure la question dans les examens du cadre de résultats et de responsabilisation au niveau des pays.

5. Recommandations destinées aux organismes chefs de file sectoriels

67. **Recommandation 15. Intégrer l'évaluation des résultats des fonds de financement commun des Nations Unies dans les systèmes de résultats**

sectoriels. La recommandation a été partiellement acceptée. Le secrétariat du Fonds collaborera avec les partenaires du Comité permanent interorganisations pour veiller à ce que le mandat des organismes chefs de file sectoriels reflète dûment leurs attributions à l'égard du Fonds et des fonds de financement commun au niveau des pays. Il collaborera également avec le sous-groupe sur le financement de l'aide humanitaire du Comité permanent interorganisations pour étudier des options permettant d'intégrer plus étroitement le Fonds, moyennant l'élargissement des cadres sectoriels de suivi et d'établissement de rapports au niveau des pays.

68. Recommandation 16. Diffuser et promouvoir les exemples de bonnes pratiques. La recommandation a été partiellement acceptée. Le secrétariat du Fonds collaborera avec des partenaires afin de recenser et de diffuser des exemples de bonnes pratiques. Un référentiel des « bonnes pratiques » sera élaboré et promu auprès des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du Siège ayant affaire au Fonds. Le secrétariat publiera également les exemples de bonnes pratiques sur son site Web et dans ses supports d'information.

6. Recommandations destinées aux organismes

69. Recommandation 17. Procéder, dans un délai de 18 mois, à une évaluation de l'utilisation que font les organismes du Fonds central pour les interventions d'urgence afin de déterminer quels facteurs internes, y compris les politiques et pratiques de partenariat, influent sur l'efficacité des projets du Fonds. La recommandation a été partiellement acceptée. Le secrétariat du Fonds encouragera les organismes à évaluer l'utilisation qu'ils font de ses ressources et leur apportera tout son appui.

70. Recommandation 18. Assurer l'élaboration et la mise en œuvre de procédures d'urgence lors du versement de fonds aux partenaires d'exécution. La recommandation a été partiellement acceptée. Le secrétariat du Fonds encouragera les organismes à améliorer les procédures qu'ils mettent en œuvre à l'heure de verser aux partenaires d'exécution des ressources du Fonds central pour les interventions d'urgence et leur apportera tout son appui.

71. Recommandation 19. Instaurer, s'agissant des organismes des Nations Unies qui n'utilisent pas les mécanismes d'avances internes conjointement avec les ressources du Fonds central pour les interventions d'urgence, une interactivité et des complémentarités entre ceux-ci et le Fonds, afin d'accélérer le démarrage des projets. La recommandation a été partiellement acceptée. Le secrétariat du Fonds établira une note conceptuelle sur l'utilisation de la composante prêts du Fonds de manière à appuyer les mécanismes d'avances internes spécifiques aux organismes. Il soutiendra la mise en place de tels mécanismes entre organismes à l'aide, le cas échéant, de la composante prêts du Fonds.

V. Conclusions

72. Au cours de la période à l'étude, le Fonds central pour les interventions d'urgence a à nouveau prouvé son efficacité en tant qu'instrument d'intervention d'urgence collectif. Le Fonds continue de s'acquitter de son mandat en promouvant efficacement des mesures et des interventions rapides pour réduire les pertes en vies humaines, de renforcer les interventions lorsque le facteur temps est décisif, et de renforcer les éléments clés des interventions humanitaires sous-financées. La prise en compte de toute une série de situations d'urgence au cours de la période à l'étude montre dans quelle mesure le Fonds contribue à répondre aux besoins humanitaires les plus urgents et, partant, à sauver des vies.

73. L'évaluation quinquennale constitue un jalon important pour le Fonds et montre à quel point celui-ci permet d'atteindre les objectifs fixés par l'Assemblée générale. Le Fonds apporte une valeur ajoutée au système humanitaire en ce qu'il contribue à améliorer la prise en main, la prévisibilité et la prise en compte des situations d'urgence humanitaires. Au cours des cinq années qui sont suivies la création du Fonds, d'importantes améliorations ont été apportées à sa gestion opérationnelle, lesquelles ont permis d'élever à un niveau inégalé sa vitesse d'action, ses procédures et sa fiabilité. Le Fonds central pour les interventions d'urgence est devenu un des mécanismes de financement les plus rapides qui soient à la disposition des organismes humanitaires, tout en devenant par ailleurs plus équitable au niveau de l'exécution.

74. En identifiant les lacunes à combler et en formulant des recommandations concrètes, l'évaluation quinquennale constitue également le catalyseur des améliorations à apporter au Fonds. Le plan d'intervention élaboré par le secrétariat du Fonds, sous la direction du Coordonnateur des secours d'urgence, constitue désormais une feuille de route claire pour la prochaine étape de mise en œuvre du Fonds. Les modifications proposées dans le plan, dont beaucoup sont déjà en cours d'exécution, donneront au Fonds non seulement plus d'efficacité et de rentabilité, mais également davantage de fiabilité et de transparence.

75. Un nombre croissant d'États Membres, ainsi que des bailleurs de fonds privés et le public en général, font confiance au travail vital du Fonds en lui apportant un appui durable. Le Fonds continuera de s'appuyer sur ses atouts et de pallier ses carences afin de répondre aux exigences élevées de ses contributeurs autant que de ses bénéficiaires.

Annexe I

**Fonds central pour les interventions d'urgence – dons :
état provisoire des recettes et des dépenses
pour la période de 18 mois allant du 1^{er} janvier 2010
au 30 juin 2011**

(En dollars des États-Unis)

	<i>1^{er} janvier 2010- 31 décembre 2010</i>	<i>1^{er} janvier 2011- 30 juin 2011</i>	Total 1^{er} janvier 2010- 30 juin 2011
Recettes			
Contributions volontaires	428 656 698	387 683 184	816 339 882
Allocations provenant d'autres fonds ^a	2 772 884	117 011	2 889 895
Intérêts créditeurs	3 619 338	2 447 676	6 067 014
Autres recettes/recettes accessoires ^b	14 897 491	9 009 233	23 906 724
Total des recettes	449 946 411	399 257 104	849 203 515
Dépenses			
Dépenses diverses	431 033 738	160 000 584	591 034 322
Dépenses d'appui aux programmes (partenaires d'exécution)	29 936 508	11 107 831	41 044 339
Total, dépenses directes	460 970 246	171 108 415	632 078 661
Dépenses d'appui aux programmes (Nations Unies)	12 931 012	4 799 036	17 730 048
Total des dépenses	473 901 258	175 907 451	649 808 709
Excédent (déficit)	(23 954 847)	223 349 653	199 394 806
Ajustements sur exercices antérieurs ^c	778 154	25 442	803 596
Excédent (déficit) net	(23 176 693)	223 375 095	200 198 402
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	158 802 161	135 625 468	158 802 161
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	135 625 468	359 000 563	359 000 563

^a Représentent les allocations du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI).

^b Comprennent l'annulation d'engagements contractés lors d'exercices précédents, de 14 092 700 dollars; l'ajustement des dépenses d'appui aux programmes connexes, de 404 512 dollars, et un gain net de change, de 9 293 186 dollars.

^c Représentent les ajustements suivants : 1 058 596 dollars sur les dépenses de l'exercice antérieur communiquées par les partenaires d'exécution, et 30 000 dollars sur une contribution annoncée en 2009 par le Gouvernement de Saint-Marin, en partie contrebalancés par des ajustements sur les contributions annoncées en 2009 par les gouvernements des pays suivants : Japon (100 000 dollars), Slovaquie (10 000 dollars) et Émirats arabes unis (150 000 dollars), et par la passation par pertes et profits d'une contribution annoncée par le Gouvernement kazakh en 2009 (25 000 dollars).

Annexe II

Montant total des contributions au Fonds central pour les interventions d'urgence (1^{er} janvier 2010-30 juin 2011)

(En dollars des États-Unis)

Contributeur	2010		2011		
	Contributions annoncées	Contributions reçues	Contributions prévues	Contributions annoncées	Contributions reçues
États Membres et observateurs					
Afghanistan	1 500,00	1 500,00		500,00	500,00
Afrique du Sud	263 540,00	263 540,00		272 479,56	272 479,56
Albanie				4 000,00	4 000,00
Algérie	10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
Allemagne	21 735 000,00	21 735 000,00		16 370 000,00	16 370 000,00
Andorre	46 527,00	46 527,00		30 104,71	
Antigua-et-Barbuda	5 000,00	5 000,00			
Argentine	50 000,00	50 000,00			
Arménie	5 000,00	5 000,00			
Australie	10 986 000,00	10 986 000,00		13 906 200,00	13 906 200,00
Autriche	548 400,00	548 400,00		289 180,00	289 180,00
Azerbaïdjan				10 000,00	10 000,00
Bangladesh	5 000,00	5 000,00		10 000,00	10 000,00
Belgique	8 387 538,32	8 387 538,32	8 583 690,99		
Bhoutan	1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
Brésil	200 000,00	200 000,00		500 000,00	500 000,00
Brunéi Darussalam				50 000,00	50 000,00
Canada	37 328 450,04	37 328 450,04		41 188 191,22	41 188 191,22
Chili	30 000,00	30 000,00			
Chine	1 500 000,00	1 500 000,00		500 000,00	500 000,00
Chypre	30 000,00	30 000,00		27 600,00	27 600,00
Colombie	30 000,00	30 000,00			
Costa Rica	9 642,91	9 642,91			
Croatie	25 000,00	25 000,00			
Danemark	11 135 477,69	11 135 477,69	9 591 406,10		
Djibouti	4 000,00	4 000,00	1 000,00		
Égypte	15 000,00	15 000,00		15 000,00	
Émirats arabes unis	50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
Équateur					
Espagne	39 585 000,00	39 585 000,00			
Estonie	74 057,00	74 057,00		92 302,00	92 302,00
États-Unis d'Amérique	10 000 000,00	10 000 000,00		6 000 000,00	6 000 000,00
Ex-République yougoslave de Macédoine	5 000,00	5 000,00			
Fédération de Russie	2 000 000,00	2 000 000,00		2 000 000,00	2 000 000,00
Finlande	8 079 000,00	8 079 000,00	9 298 998,57		
France	657 250,00	657 250,00		720 950,00	720 950,00
Géorgie	2 000,00	2 000,00			

<i>Contributeur</i>	<i>2010</i>		<i>2011</i>		
	<i>Contributions annoncées</i>	<i>Contributions reçues</i>	<i>Contributions prévues</i>	<i>Contributions annoncées</i>	<i>Contributions reçues</i>
Grèce	500 000,00	500 000,00		500 000,00	500 000,00
Hongrie				50 000,00	50 000,00
Inde	500 000,00	500 000,00		500 000,00	500 000,00
Indonésie	150 000,00	150 000,00	175 000,00		
Irlande	5 099 972,00	5 099 972,00		5 466 772,00	5 466 772,00
Islande	100 000,00	100 000,00			
Israël	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
Italie	1 502 270,00	1 502 270,00		1 308 100,00	1 308 100,00
Japon	2 000 000,00	2 000 000,00	3 000 000,00		
Kazakhstan	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
Koweït	34 600,00	34 600,00		675 000,00	675 000,00
Lettonie	20 672,55	20 672,55			
Liban	3 000,00				
Liechtenstein	235 072,87	235 072,87	300 120,05		
Luxembourg	5 775 000,00	5 775 000,00		5 982 905,98	5 982 905,98
Madagascar	2 000,00	2 000,00			
Malaisie				100 000,00	100 000,00
Maldives				1 000,00	1 000,00
Maroc	5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
Mauritanie	3 843,64				
Mexique	150 000,00	150 000,00			
Monaco	134 778,33	134 778,33		140 116,25	140 116,25
Monténégro	5 000,00	5 000,00		5 000,00	
Mozambique	4 000,00	4 000,00			
Myanmar	10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
Namibie	2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
Nigéria				99 851,64	99 851,64
Norvège	65 483 534,81	65 483 534,81		57 549 592,89	57 549 592,89
Nouvelle-Zélande	1 000 000,00	1 000 000,00		1 478 974,50	1 478 974,50
Pakistan	19 170,67	19 170,67			
Panama	5 000,00	5 000,00			
Pays-Bas	54 984 000,00	54 984 000,00		54 460 000,00	54 460 000,00
Philippines	10 000,00	10 000,00			
Pologne	250 000,00	250 000,00			
Portugal	286 000,00	286 000,00		267 180,00	267 180,00
Qatar				4 000 000,00	4 000 000,00
République arabe syrienne	5 000,00	5 000,00			
République centrafricaine	197 238,66	197 238,66			
République de Corée	3 000 000,00	3 000 000,00		3 000 000,00	3 000 000,00
République démocratique populaire lao				3 000,00	3 000,00
République de Moldova	10 000,00	10 000,00			
République tchèque				137 657,62	137 657,62
Roumanie	136 900,00	136 900,00			
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	60 005 700,00	60 005 700,00		94 280 000,00	94 280 000,00

<i>Contributeur</i>	<i>2010</i>		<i>2011</i>		
	<i>Contributions annoncées</i>	<i>Contributions reçues</i>	<i>Contributions prévues</i>	<i>Contributions annoncées</i>	<i>Contributions reçues</i>
Sainte-Lucie	1 000,00	1 000,00		500,00	
Saint-Marin	100 000,00	100 000,00			
Serbie				2 000,00	2 000,00
Singapour	30 000,00	30 000,00		50 000,00	50 000,00
Slovénie	62 918,34	13 617,00		70 990,00	70 990,00
Sri Lanka	10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
Suède	64 369 547,93	64 369 547,93		74 483 670,84	74 483 670,84
Suisse	4 568 942,57	4 568 942,57		6 071 999,78	6 071 999,78
Tadjikistan	2 000,00	2 000,00			
Trinité-et-Tobago	20 000,00	20 000,00			
Turquie	200 000,00	200 000,00		250 000,00	250 000,00
Ukraine	503 310,34	503 310,34			
Viet Nam			10 000,00		
Saint-Siège	5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
Ordre souverain militaire de Malte	5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
Total, États Membres et observateurs	424 382 355,67	424 326 210,69	31 030 215,70	393 019 318,99	392 968 714,28
Autres					
Alexander Bodini Foundation	20 000,00	20 000,00			
BASF (Allemagne et Asie du Sud-Est)	761 031,51	761 031,51			
Bilkent Holding AS	10 000,00	10 000,00			
Centre chrétien de Daystar	20 000,00	20 000,00			
Chung Te Buddhist Association of New York, Inc.	41 771,22	41 771,22			
Communauté internationale Bahá'íe (Assemblée spirituelle nationale)	20 000,00	20 000,00			
Compagnie nationale d'énergie d'Abu Dhabi (TAQA)	272 257,01	272 257,01			
Dons de particuliers hors la Fondation pour les Nations Unies (inférieurs à 10 000 dollars)	89 756,62	89 756,62		1 915,48	1 915,48
Dons de particuliers par l'intermédiaire de la Fondation pour les Nations Unies	1 172 884,00	1 172 884,00		117 011,00	117 011,00
ENDESA Espagne	55 192,79	55 192,79			
ENDESA Pérou	12 947,90	12 947,90			
Fans coréens et étrangers de Kim Hyun Joong	19 293,00	19 293,00			
Fondation bénévole d'Amérique latine	25 000,00	25 000,00			
Fondation pour les Nations Unies (ressources de base)	250 000,00	250 000,00			
GMC Services	20 000,00	20 000,00			
Gouvernement régional de Flandres (Belgique)			421 080,00		
HSBC Bank Middle East Limited	16 825,35	16 825,35			
Jefferies and Company	1 000 000,00	1 000 000,00			
Kimse Yok Mu				10 000,00	10 000,00
PriceWaterhouseCoopers	200 000,00	200 000,00			

<i>Contributeur</i>	<i>2010</i>		<i>2011</i>		
	<i>Contributions annoncées</i>	<i>Contributions reçues</i>	<i>Contributions prévues</i>	<i>Contributions annoncées</i>	<i>Contributions reçues</i>
Skanska USA Building, Inc.	50 000,00	50 000,00			
United Islamic Center	20 000,00	20 000,00			
UN spouses bazaar	35 113,43	35 113,43			
Western Union	150 000,00	150 000,00	100 000,00		
World Mission Society, Church of God	100 000,00	100 000,00			
Total, autres	4 362 072,83	4 362 072,83	521 080,00	128 926,48	128 926,48
Total	428 744 428,50	428 688 283,52	31 551 295,70	393 148 245,47	393 097 640,76

Notes :

- 1) Les contributions prévues sont étayées par des annonces faites oralement ou par écrit mais ne sont pas officiellement reconnues dans les états financiers de l'ONU au 30 juin 2011.
- 2) Les montants reçus peuvent être différents des contributions initialement annoncées, en raison des fluctuations des taux de change.
- 3) Des contributions ont été annoncées par les gouvernements des pays suivants : Belgique, Équateur, Espagne, Finlande, Israël, Japon, Mexique, Pologne et République tchèque (montant supplémentaire), ainsi que par le Gouvernement régional de la Flandre (Belgique), après la période à l'étude prenant fin le 30 juin 2011.
- 4) Des contributions ont été reçues des gouvernements des pays suivants : Andorre, Équateur, Finlande, Israël, Japon, Pologne et République tchèque (montant supplémentaire), ainsi que du Gouvernement régional de la Flandre (Belgique), après la période à l'étude prenant fin le 30 juin 2011.
- 5) Le Saint-Siège et l'Ordre souverain militaire de Malte ont le statut d'observateur auprès de l'ONU.

Annexe III

Montant total des ressources imputées sur le Fonds central pour les interventions d'urgence (1^{er} janvier 2010-30 juin 2011)

(En dollars des États-Unis)

Pays	2010			2011		
	Interventions rapides	Interventions sous-financées	Montant total engagé	Interventions rapides	Interventions sous-financées	Montant total engagé
Afghanistan		11 019 952	11 019 952			
Bénin	4 390 369		4 390 369			
Bolivie	4 489 065		4 489 065	2 584 669		2 584 669
Burkina Faso	1 966 070		1 966 070			
Burundi					3 999 812	3 999 812
Cameroun	652 684		652 684			
Chili	10 283 575		10 283 575			
Chine	4 719 705		4 719 705			
Colombie	3 640 647	2 966 719	6 607 366		2 939 401	2 939 401
Congo	6 084 203	2 883 496	8 967 699			
Côte d'Ivoire	412 313		412 313	10 299 134		10 299 134
Djibouti		2 999 757	2 999 757		2 998 322	2 998 322
Érythrée		5 972 098	5 972 098			
Éthiopie		16 690 193	16 690 193		10 998 225	10 998 225
Gambie	563 955		563 955			
Géorgie	293 394		293 394			
Guatemala	3 376 068		3 376 068			
Guinée		1 971 425	1 971 425			
Haïti	36 564 849		36 564 849	10 371 212		10 371 212
Honduras	1 553 005		1 553 005			
Iran (République islamique d')					2 992 466	2 992 466
Iraq	1 500 000		1 500 000			
Jamahiriya arabe libyenne				1 444 890		1 444 890
Kenya	10 048 510	9 981 466	20 029 976		5 993 848	5 993 848
Kirghizistan	10 076 490		10 076 490			
Lesotho	645 959		645 959	1 347 306		1 347 306
Libéria				5 988 454		5 988 454
Madagascar	4 725 398		4 725 398		3 994 126	3 994 126
Mali	1 503 989		1 503 989			
Mauritanie	1 751 722		1 751 722	679 425		679 425
Mongolie	3 556 532		3 556 532			
Mozambique	2 624 107		2 624 107	1 462 910		1 462 910
Myanmar	8 468 653	3 987 182	12 455 835		2 993 060	2 993 060
Namibie				1 175 941		1 175 941
Népal	6 000 000	2 000 031	8 000 031			
Niger	29 015 516	5 999 924	35 015 440	3 747 218		3 747 218

<i>Pays</i>	<i>2010</i>			<i>2011</i>		
	<i>Interventions rapides</i>	<i>Interventions sous-financées</i>	<i>Montant total engagé</i>	<i>Interventions rapides</i>	<i>Interventions sous-financées</i>	<i>Montant total engagé</i>
Nigéria	1 999 202		1 999 202			
Ouzbékistan	2 981 631		2 981 631			
Pakistan	51 832 831		51 832 831	4 990 394		4 990 394
Philippines		2 997 112	2 997 112			
République arabe syrienne				720 988		720 988
République centrafricaine	3 102 465	2 997 013	6 099 478		4 999 120	4 999 120
République démocratique du Congo	5 090 973	24 035 653	29 126 626			
République dominicaine	1 941 576		1 941 576			
République populaire démocratique de Corée		13 440 519	13 440 519	9 983 492	4 999 783	14 983 275
Sénégal	268 235		268 235			
Somalie	33 219 558		33 219 558		14 989 087	14 989 087
Soudan	23 856 917		23 856 917	7 829 172		7 829 172
Sri Lanka	15 690 704		15 690 704	6 141 383	4 980 047	11 121 430
Tadjikistan	941 309		941 309			
Tchad	7 774 525	15 065 031	22 839 556	3 168 302	8 039 204	11 207 506
Territoire palestinien occupé					3 972 686	3 972 686
Togo	2 613 675		2 613 675			
Tunisie				4 997 940		4 997 940
Yémen	1 139 692	14 163 186	15 302 878	6 291 413		6 291 413
Zimbabwe	10 439 418		10 439 418	3 999 494	4 995 491	8 994 985
Total	321 799 489	139 170 757	460 970 246	87 223 737	83 884 678	171 108 415

Annexe IV

**Fonds central pour les interventions d'urgence – prêts :
état provisoire des recettes et des dépenses pour la période
de 18 mois allant du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2011**

(En dollars des États-Unis)

	<i>1^{er} janvier 2010 -31 décembre 2010</i>	<i>1^{er} janvier 2011 -30 juin 2011</i>	Total 1^{er} janvier 2010 -30 juin 2011
Recettes			
Intérêts créditeurs	1 535 733	630 650	2 166 383
Total des recettes	1 535 733	630 650	2 166 383
Dépenses			
Dépenses d'appui aux programmes (partenaires d'exécution)	–	–	–
Total, dépenses directes	–	–	–
Dépenses d'appui aux programmes (Nations Unies)			
Total des dépenses	–	–	–
Excédent/(déficit)	1 535 733	630 650	2 166 383
Ajustements sur exercices antérieurs ^a	–	(400 000)	(400 000)
Excédent/(déficit) net	1 535 733	230 650	1 766 383
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	74 694 062	76 229 795	74 694 062
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	76 229 795	76 460 445	76 460 445

^a Du fait de la passation par pertes et profits de prêts octroyés à l'OMS en 2004.

Annexe V

Fonds central pour les interventions d'urgence – prêts (1^{er} janvier 2010-30 juin 2011)

(En dollars des États-Unis)

<i>Agence</i>	<i>Pays/région</i>	<i>Année du décaissement</i>	<i>Montant</i>
Prêts non encore remboursés au 1^{er} janvier 2010			
OMS	Tchad/Soudan	2004	400 000
PNUD	Soudan	2007	1 214 243
BCAH	Bureaux régionaux/nationaux du BCAH	2009	2 568 086
Total			4 182 329
Prêts décaissés (1^{er} janvier 2010-30 juin 2011)			
BCAH	Bureaux régionaux/nationaux du BCAH	2010	9 949 429
Total			9 949 429
Prêts remboursés (1^{er} janvier 2010-30 juin 2011)			
PNUD	Soudan	2007	198 207
BCAH	Bureaux régionaux/nationaux du BCAH	2009	2 568 086
BCAH	Bureaux régionaux/nationaux du BCAH	2010	9 949 429
Total			12 715 722
Prêts passés par pertes et profits par le Bureau du Contrôleur des Nations Unies (1^{er} janvier 2010-30 juin 2011)			
OMS	Tchad/Soudan	2004	400 000
Total			400 000
Prêts non encore remboursés au 30 juin 2011			
PNUD	Soudan	2007	1 016 036
Total			1 016 036

Abbreviations : OMS – Organisation mondiale de la Santé; PNUD – Programme des Nations Unies pour le développement; BCAH – Bureau de la coordination des affaires humanitaires.